

**ARRÊTÉ
TEMPORAIRE PORTANT INTERDICTION
DU STATIONNEMENT
ALLÉE JEAN DE LA BRUYÈRE
LE 03/02/2026**

Le Maire de Dizy,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;
VU le Code de la voirie routière, notamment les articles L.113-3 et L.141-10 relatifs à la coordination des travaux ;
VU le Code de la route, notamment les articles R.417-10 et R.417-11 (signalisation et mesures de police) ;
VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8° partie) approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 ;
Vu la demande du 29 janvier 2026 de M. Geoffroy PIELACH de la société NETPC - TSA 70111 chez SOGELINK - 69184 DARDILLY CEDEX, nécessitant un terrassement pour localisation défaut sur le réseau électrique, le 03 février 2026 ;
Considérant afin d'assurer la sécurité des intervenants et la bonne exécution des travaux ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La société NETPC est autorisée à réaliser un terrassement pour localisation défaut sur le réseau électrique, le 03 février 2026, allée Jean de la Bruyère 51530 Dizy.

Article 2 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur la zone précitée, 24h/24h, pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : Une mise en place de la signalisation temporaire conforme à l'instruction interministérielle (signalisation verticale, cônes, barrières ...) sera réalisée sur toute la longueur du chantier par l'entreprise.

Article 4 : La société en charge des travaux est responsable de la sécurité, de l'installation, de l'entretien et de la conformité de la signalisation. Elle prend en charge toute vigilance et adaptation selon l'évolution du chantier.

Article 5 : Toute violation des dispositions du présent arrêté sera relevée et sanctionnée conformément aux lois et règlements en vigueur.

.../...

.../...

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- Société NETPC

Fait à DIZY, le 02 février 2026

M. le Maire





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803375658



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **PIELACH** Prénom : **Geoffroy**
 Dénomination : **NETPC** Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**
Chez Sogelink
 Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
 Téléphone **0 3 2 6 6 4 0 0 2 2** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **nord-est-tp-canalisation-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Allée Jean de la Bruyère**
 Code postal **5 1 5 3 0** Localité : **DIZY**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : **Terrassement pour localiser défaut sur réseau électrique**
 N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
 Date prévue de début des travaux : **0 3 0 2 2 0 2 6** Durée des travaux (en jours calendaires) : **1**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **1** Date de début de réglementation **0 3 0 2 2 0 2 6**
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue **3**
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) **3**

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Mesures pendant le terrassement

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

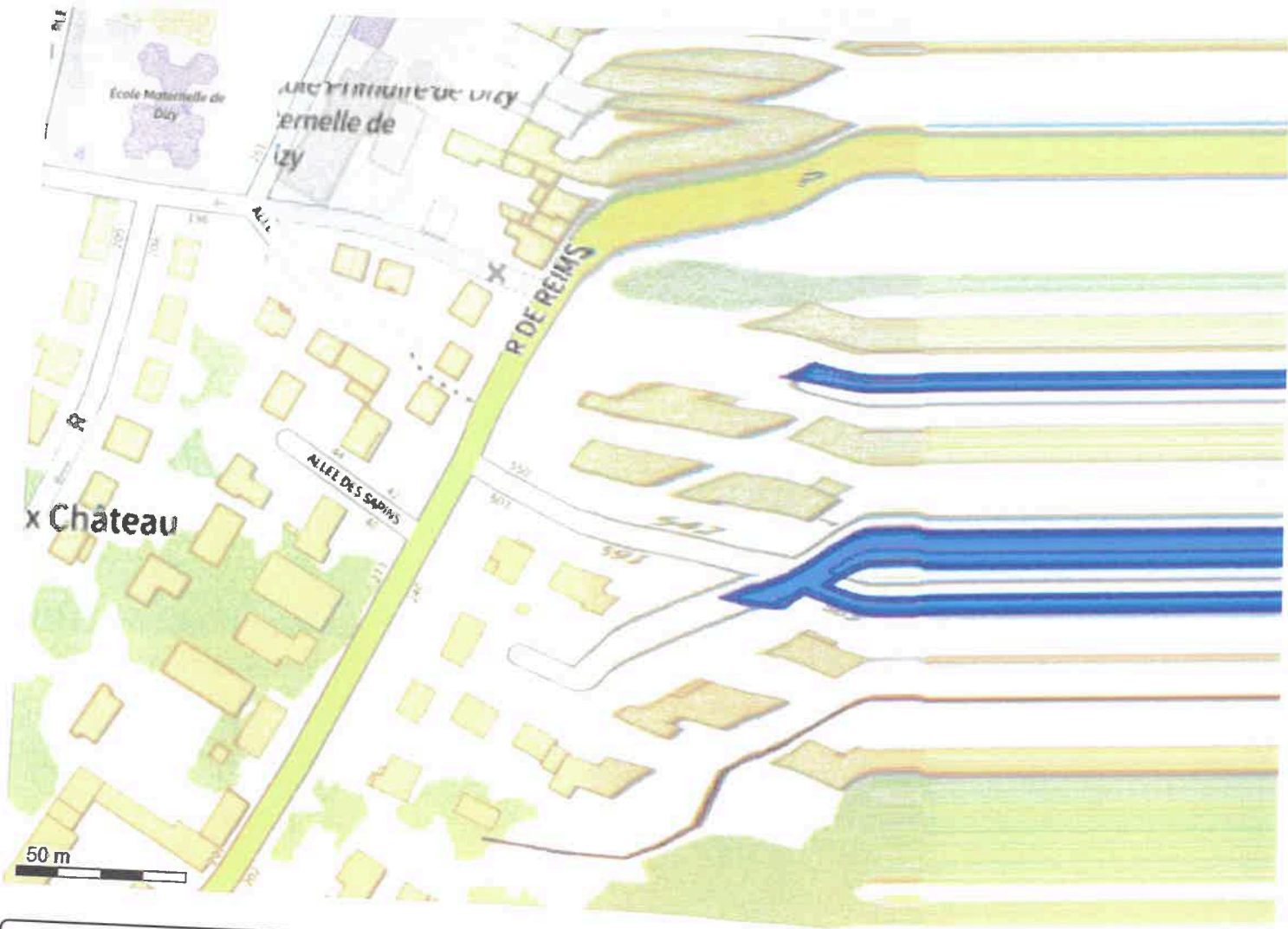
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **DARDILLY CEDEX**

Le : **29 01 2026**

Nom : **GUILLOU** Prénom : **Jennifer** Qualité :





Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'>
  outerBoundaryIs<gml:LinearRing><gml:coordinates>3.9692059,49.0626439 3.969055
  3.9689645,49.06266148 3.96931855,49.0630903 3.9692971,49.06315357 3.96916299,49
  3.96894304,49.06329065 3.96931855,49.06319926 3.96934538,49.06315708 3.96938829
  3.96928637,49.06292861 3.96909861,49.0627142 3.96940438,49.06261578 3.96936683,
  /gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(49.062644 3.969206); (49.062690 3.969056); (49.062644 3.969024); (49.062661 3.968965)
(49.063217 3.969163); (49.063252 3.968911); (49.063291 3.968943); (49.063199 3.969319)
(49.063073 3.969361); (49.062929 3.969286); (49.062714 3.969099); (49.062616 3.969404)
```